

## APERÇU ET CARACTÉRISTIQUES DES FORMES DE SOCIÉTÉS DANS LE NOUVEAU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

	SNC	SComm	SC	SRL	SA
<b>Acte</b>	Authentique ou sous seing privé	Authentique ou sous seing privé	Authentique		
<b>Nbre fondateurs</b>	Min 2 associés		Min 3 actionnaires	Min 1 actionnaire	
<b>Actions</b>	Nominatives et non cessibles sauf convention contraire		Ne sont pas cessibles librement	Possibilité de cessibilité libre, au moins '1 action avec 1 voix'	Cessible librement, au moins '1 action avec 1 voix'
<b>Exigence en matière de capital</b>	Aucun Bien apporté = patrimoine indivis		Aucune Toutefois : exigence d'un patrimoine initial suffisant		Minimum € 61.500
<b>Droit de vote des actionnaires</b>	Aucun 1 ou plusieurs voix en fonction des statuts		Égalité obligatoire des actions supprimée - Liberté concernant l'importance des droits en fonction de l'apport		Droit de vote multiple possible
<b>Plan financier</b>	Non requis		Contenu minimum fixé légalement		
<b>Responsabilité de l'associé</b>	Illimitée et solidaire		Limitée à l'apport de l'actionnaire		
<b>Distributions</b>	Libres		Remplacées par le test de bilan et de liquidité		Le régime actuel demeure
<b>Administration</b>	Un ou plusieurs gérants	Un ou plusieurs gérants Associé commanditaire : Aucun acte d'administration	Un ou plusieurs administrateurs		Un ou plusieurs administrateurs 3 formats d'administration